

AFFAIRE N° 26/8. - Approbation d'une dépense de 57 281 Frs
pour l'installation de postes téléphoniques.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver la dépense suivante :

| | | |
|--|--|-------------------|
| Poste 21-37-42 | MAIRIE SAINTE CLOTILDE | 5 337 Frs |
| Poste 21-13-89 | Ecole des Filles de la rue Bouvet - Saint-Denis | 10 834 Frs |
| Poste 21-22-92 | Ecole Maternelle de la rue Bouvet - Saint-Denis | 11 110 Frs |
| Poste 21-15-38 | Groupe Scolaire Garçons de la rue Bouvet - S. int-Denis | 30 000 Frs |
| <i>l'imputation budgétaire est faite au chapitre no. article 2246.</i> | | <u>57 281 Frs</u> |

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 22 décembre 1970.
Bonne de Liefert
Le Secrétaire Général
Legue : H. Kersch
Bonne copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vesperan